



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Secrétariat général
Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 04, F +41 26 305 29 09
www.fr.ch/dsas

Réf: ACD
Courriel: dsas@fr.ch

Aux destinataires selon la liste annexée

Fribourg, le 22 novembre 2012

Projet ORCSan (organisation de la conduite sanitaire en cas de situation extraordinaire) : Mise en consultation du projet d'ordonnance sur l'Organe de conduite sanitaire et invitation à une séance de présentation du projet

Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance du 20 novembre dernier, le Conseil d'Etat a autorisé la Direction de la santé et des affaires sociales à mettre en consultation le projet d'ordonnance sur l'Organe de conduite sanitaire.

Informations générales

Avec l'adoption de la loi sur la protection de la population, des dispositions concernant la gestion des situations extraordinaires sur le plan sanitaire ont été introduites dans la loi sur la santé (LSan). Il s'agit notamment d'instituer un organe de conduite sanitaire (OCS), rattaché au SMC, chargé de prendre des mesures dans les domaines de la prévention, de la préparation et de la gestion des situations extraordinaires sur le plan sanitaire, qu'il s'agisse d'un accident ou sinistre majeurs, d'une catastrophe ou d'une situation d'urgence.

Sur mandat de la DSAS, le SMC a lancé un projet visant à rendre fonctionnel ce nouvel organe institué par la LSan : le projet « ORCSan ».

L'ordonnance OCS vise à mettre sur pied l'OCS, afin de faciliter l'application de la LSan et concepts en découlant, en permettant la coordination des intervenants sanitaires sous la conduite du médecin cantonal. Ainsi, l'ordonnance OCS doit permettre à cet organe de travailler pour :

1. Prévenir les situations extraordinaires sur le plan sanitaire ;
2. Préparer le système sanitaire aux scénarios identifiés dans le cadre de l'analyse des risques cantonale ; et
3. Conduire le système en cas d'engagement.

Votre prise de position

Votre prise de position sur le projet d'ordonnance sur l'Organe de conduite sanitaire permettra de finaliser le projet d'ordonnance sur l'Organe de conduite sanitaire à l'attention du Conseil d'Etat.

Aussi nous avons le plaisir de vous remettre en annexe :

- Le projet d'ordonnance sur l'Organe de conduite sanitaire
- Le projet de rapport explicatif accompagnant le projet d'ordonnance sur l'Organe de conduite sanitaire.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire parvenir votre prise de position **d'ici au vendredi 22 février 2013**.

Pour toute question en relation avec la présente consultation, nous vous invitons à prendre contact avec :

Madame Yolande Gerber-Schori, collaboratrice scientifique et cheffe de projet, Service du médecin cantonal, Chemin des Pensionnats 1, 1700 Fribourg - yolande.gerber-schori@fr.ch – 026 305 79 96.

Tous les documents concernant cette consultation sont à disposition sur le site internet de la DSAS (www.fr.ch/dsas).

Séance de présentation du projet d'ordonnance soumis à consultation

Par ailleurs, afin de faciliter votre examen du projet et vous aider dans votre prise de position, le Comité de pilotage du projet vous invite à une séance de présentation du projet d'ordonnance qui aura lieu le :

**Lundi 17 décembre 2012 de 14 à 16h à la Haute école de santé Fribourg,
Route des Cliniques 15, à Fribourg, dans l'auditoire 3**

Après une présentation du projet par ses responsables, vous aurez la possibilité de poser vos questions éventuelles.

En vous remerciant de votre précieuse collaboration, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos plus cordiales salutations.



Anne-Claude Demierre
Conseillère d'Etat

Annexes

—
Liste des destinataires de la consultation

Projet d'ordonnance sur l'Organe de conduite sanitaire

Projet de rapport explicatif accompagnant le projet d'ordonnance sur l'Organe de conduite sanitaire